



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
28 JANVIER 2014**

**PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente  
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire  
Mmes M. CALAME, M. GAY, V. MORON, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY  
MM. R. BONO, C. BRUHIN, A. GOMEZ, R. HUGON, P. MEYLAN et  
B. SCHOPFER

M. R. GUNTER, Maire  
M. X. BEUCHAT, Adjoint  
M. P. BOUVIER, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2013**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 10 oui et 1 abstention.

**2. PRESTATION DE SERMENT DE M. ALFONSO GOMEZ**

**Mme la Présidente** donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **M. Alfonso Gomez** lève la main droite et prête serment en disant « je le promets ».

Il est pris acte que **M. Alfonso Gomez** est dûment assermenté, conformément à la loi.

**3. DÉSIGNATIONS**

**a) Désignation d'un nouveau membre de la commission de la circulation et sécurité routière**

Suite à la démission de Mme Maret, **Mme Stroudinsky** propose la candidature de **M. Gomez**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.  
Il est pris acte de cette désignation.

**b) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Suite à la démission de Mme Maret, **Mme Stroudinsky** propose la candidature de **M. Gomez**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.  
Il est pris acte de cette désignation.

**c) Désignation d'un nouveau membre de la commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25**

Suite à la démission de Mme Maret, **Mme Stroudinsky** propose la candidature de **M. Gomez**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.  
Il est pris acte de cette désignation.

**4. ÉLECTIONS****a) Élection d'un nouveau Président de la commission des affaires sociales, sports et loisirs**

Suite à la démission de Mme Maret, **Mme Calame** propose **Mme Stroudinsky**.

**Mme la Présidente** met cette proposition au vote.

**Mme Stroudinsky** est élue à l'unanimité, soit par 13 oui.  
Il est pris acte de cette élection.

**5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL****a) 37<sup>ème</sup> course pédestre « à travers le coteau » - Bernex**

**Mme la Présidente** mentionne l'invitation à la « course des conseillers » organisée par Bernex et qui aura lieu le samedi 29 mars 2014.

**Mme la Présidente** précise qu'il s'agit d'un parcours de 4 km à travers le coteau de Bernex, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 par commune.

Les inscriptions sont à rendre au secrétariat jusqu'au 17 mars 2014.

**b) Sortie du Conseil municipal**

**Mme la Présidente** lance un appel aux idées pour la future sortie du Conseil.

**6. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE****a) Panneau d'affichage sur le bâtiment de la voirie**

**M. Gunter** indique qu'il s'agit d'une convention signée entre la Commune et la Société Générale d'Affichage (SGA) qui, à l'époque, avait payé 50% de l'abribus. Celle-ci arrivant à son terme, son renouvellement pour 4 ans propose une redevance de CHF 1'000.- /an. L'Exécutif aurait donné

son accord si la redevance s'élevait CHF 3'000.--/an, pas à moins. La réponse de la SGA a été négative car, selon elle, un panneau de ce type rapporte CHF 3'000.-- à la société, elle ne peut donc accepter une redevance aussi élevée; en outre et pour information un panneau publicitaire est évalué en fonction de l'agglomération, un panneau de même taille en ville de Genève, vaudrait CHF 1'800.--/an.

**M. Gunter** sollicite l'opinion des Conseillers municipaux.

**M. Schopfer** considère que ce panneau est laid et qu'il est dommage de ne pas respecter ce vestige du passé, car cette façade du bâtiment était à l'époque l'entrée du tram.

**M. Meylan** rejoint l'avis de **M. Schopfer**.

**Mme Giannattasio** se fait confirmer que si l'on ne signe pas le panneau sera enlevé. Elle pense notamment à le remplacer par un tag personnalisé.

**M. Meylan** rebondit sur cette intervention et émet l'idée de trouver un symbole marquant l'entrée dans Chancy.

**Mme Calame** souligne les efforts faits par la Commune pour donner une image présentable du village et mentionne que ce panneau est dommageable selon ce qu'il véhicule.

Malgré le fait que **M. Hugon** ait indiqué un autre nom de société posant des panneaux publicitaires, il précise qu'il n'est pas pour un affichage à cet endroit, si ce n'est une image en lien avec Chancy.

**Mme la Présidente** propose un tour de table pour ou contre l'enlèvement du panneau.

Tous les Conseillers municipaux sont pour l'enlèvement dudit panneau au profit de quelque chose reflétant mieux la Commune.

#### **b) Bâtiment LUP - Bellegarde 21, 23 et 25**

**M. Gunter** communique que les travaux avancent de manière satisfaisante et conformément au planning. Dans un courrier reçu ce jour, les promoteurs annoncent que la date de livraison sera le 16 juin 2014. Il faut donc s'atteler à la préparation du tous-ménages indiquant que les appartements seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> juillet afin que les personnes intéressées puissent s'inscrire auprès de la régie Bersier.

**M. Gunter** précise que la convention entre la Commune et l'Office du logement afin que ce dernier renonce aux 20% qu'il attribue en direct n'est toujours pas signée. En effet, l'Office du logement ne se satisfait pas du règlement de la politique du logement tel que voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 juin 2013.

**M. Gunter** doit rappeler l'un des directeurs de ce service afin de tenter de finaliser cette convention. Il précise que toute modification du règlement sera bien évidemment soumise en délibération au Conseil municipal.

**M. Meylan** suggère qu'une commission ad hoc soit agendée afin de pouvoir discuter des éventuelles modifications à apporter.

**Mme Calame** demande si la Commune a reçu les barèmes et les loyers. Elle s'inquiète d'avoir des appartements qui resteraient vacants.

**M. Gunter** lui précise que tous ces chiffres sont validés par l'Office du logement et que la Commune n'est pas décisionnaire à ce niveau.

**M. Hugon** ajoute que l'on peut toujours pratiquer des loyers plus bas que ceux fixés par l'Office du logement mais que la Commune devra alors assumer le manque à gagner.

**M. Gunter** signale que l'abribus définitif sera bien installé devant le bâtiment. Il devrait être posé dans la prochaine quinzaine.

**M. Gunter** indique que la conciergerie s'occupera vraisemblablement des deux immeubles, et que la personne choisie devra si possible habiter l'immeuble ou au moins Chancy.

**M. Bono** demande si l'on connaît les conditions d'engagement.

**M. Gunter** répond que les personnes intéressées peuvent se renseigner directement auprès de la Régie Bersier.

#### **c) Burkina Fasso**

**M. Gunter** revient sur le courriel transmis aux Conseillers municipaux au sujet du voyage prévu au Burkina Fasso (du 17 au 27 octobre soit pendant les vacances scolaires d'automne); l'idée majeure étant d'envoyer une délégation des sept communes de la Champagne + Dadargny qui soutiennent le projet. Pour une question d'organisation, la réponse est due avant le 31 janvier. **M. Gunter** demande si un membre du Conseil est intéressé à s'y joindre.

**M. Bono** informe que 5 ou 6 personnes sont déjà inscrites.

**M. Gunter** pourrait être le représentant de la Commune si personne d'autre ne souhaite y participer.

#### **d) Fête de Noël des Aînés**

**M. Bouvier** rapporte que la démarche d'intégrer les jeunes de 13 à 17 ans (un peu exclus du local en gestion accompagnée) a été fortement appréciée par nos Aînés. **M. Bouvier** profite de l'occasion pour remercier les TSHM et animateurs ainsi que les jeunes de leur investissement. L'expérience positive pourra donc être renouvelée.

#### **e) Vendredi 31 janvier 2014**

**M. Bouvier** annonce que les jeunes d'Avully et de Chancy, encadrés par la FASe, ont organisé une soirée intergénérationnelle afin de réduire l'écart entre les générations et les préjugés y relatifs. Il s'agit bien évidemment d'un événement ouvert à tous.

#### **f) T-shirts**

**M. Bouvier** indique que pour les prochaines activités des jeunes dans les différentes manifestations organisées par la Commune, un devis pour des t-shirts imprimés « Staff - petits jobs » a été demandé.

#### **g) Le Couffin**

**M. Bouvier** montre l'affiche qui sera apposée dans les vitrines des Communes partenaires. Une brochure sera également disponible auprès des différents secrétariats communaux ainsi que sur le site internet du Couffin.

#### **h) Parascolaire**

**M. Bouvier** communique que la véranda a été installée et que l'agencement intérieur, ainsi que la peinture du sol, doivent encore être effectués, travaux qui seront exécutés dès les beaux jours.

**i) Ecole**

**M. Bouvier** mentionne que différents travaux budgétés pour 2014 vont se faire au plus tard pour la fin des vacances de février (du 17 au 21), notamment le changement des portes des armoires de la salle de gym, l'installation de panneaux d'affichage ainsi que la modification de l'éclairage.

**j) Projet « rando - passage »**

**M. Bouvier** résume le projet susmentionné. Il s'agit d'un projet scolaire français initié par Valleiry, associant l'Education nationale à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré et dédié à la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. La commune de Valleiry a donc approché l'Exécutif qui a transmis le dossier à la direction et aux enseignants de Chancy concernés, à savoir de la 6P à la 8P. Ces derniers ont accepté le concept dont l'idée phare est de faire cheminer les enfants sur les sentiers qui ont pu servir de passage entre la Suisse et la France durant la guerre.

**Mme Calame** précise que les dates sont les 13 et 16 mai 2014 et qu'elle a été contactée au sujet du film Far West dont la diffusion de certains passages est programmée. Elle est également sollicitée pour l'animation d'un atelier autour de ce sujet.

**Mme Putton** demande à ce qu'un reportage relaie l'information pour le Chancylien et que cela ne reste pas cloisonné à l'école.

**k) Les Rives de Chancy - Chemin des Carrés**

**M. Beuchat** confirme que le recours a été déposé contre cette autorisation entravant le projet de la route d'évitement.

**l) Bâtiment du presbytère - démolition / reconstruction souhaité par l'Eglise protestante**

**M. Beuchat** revient sur un courrier reçu en décembre de l'Eglise protestante évoquant la possibilité d'acquérir le bâtiment en l'état avec le terrain (env. CHF 2.3 millions) ou uniquement l'éventuel futur rez-de-chaussée sans finition (env. CHF 2.5 millions), ou la totalité de l'éventuel futur bâtiment de 9 appartements (env. CHF 7.7 millions); les prix étant basés sur le projet adjacent des Carrés Verts. Etant donné que cela concerne plusieurs commissions (aménagement, environnement et énergie, bâtiments et travaux, affaires sociales, sports et loisirs), il serait judicieux que les Conseillers municipaux se rendent sur place pour visiter le bâtiment afin de pouvoir s'exprimer sur le sujet.

**m) Immeuble communal Bellegarde 18, 20, 22**

**M. Beuchat** communique que les architectes travaillent sur différentes propositions de rénovation. Il souligne que la chaudière a grand peine et devra certainement être changée avant le prochain hiver. L'option d'ajouter un étage au bâtiment, soit 6 logements en plus des 12 existants, est toujours retenue. Cette surélévation ainsi que la rénovation énergétique et la réfection des intérieurs s'élèveraient à un coût global d'environ CHF 5 millions. Il s'agit évidemment de mettre ces coûts en perspective de ceux de l'immeuble d'en face actuellement en construction, qui comptera également 18 appartements, et dont le prix s'élève à CHF 9 millions avec le terrain.

**M. Bouvier** souligne qu'il s'agit d'une décision importante, que trois variantes seront proposées (rénovation « simple », rénovation et surélévation, démolition de l'immeuble actuel et reconstruction).

**M. Beuchat** acquiesce et précise encore que le Conseil municipal devra se prononcer sur les différents projets.

**M. Gunter** ajoute que la commission des bâtiments et travaux sera conviée à une présentation par les architectes fin février. Si tout se coordonne bien, une délibération sera votée en mars pour un emprunt afin de réaliser ces travaux.

**Mme Herzig Davidovic** demande si un seul bureau a été mandaté ou s'il s'agit d'un concours.

**M. Gunter** lui répond que pour le moment, un seul bureau a été sollicité pour la présentation du projet parce qu'à l'origine il ne s'agissait que d'une rénovation intérieure des appartements existants et des travaux d'amélioration au niveau énergétique. L'idée de surélévation est venue par la suite.

Plusieurs Conseillers municipaux s'inquiètent de savoir comment les locataires seront relogés temporairement et implicitement comment leur imposer deux déménagements en moins d'une année, pour ceux qui ne rempliront pas les conditions LUP (taux d'effort ou d'occupation).

**M. Beuchat** les rassure en indiquant d'une part que l'isolation des façades s'effectue par l'extérieur et d'autre part que la surélévation ne semble pas être un énorme souci. Seul le rafraichissement complet des appartements nécessiterait une absence temporaire des locataires; il se ferait par allée (4 appartements). Il précise en outre que la dernière variante (démolition de l'immeuble) n'est vraiment pas celle qui est privilégiée car une démolition en zone de développement impliquerait une reconstruction d'un bâtiment forcément sous le régime LUP. Financièrement, ce ne serait pas rentable, alors que l'immeuble venant de sortir du régime HLM, le dernier étage pourrait être en loyer libre tout en préservant des loyers modérés pour les anciens locataires.

**M. Hugon** demande si une présentation « économique » est prévue. Il s'inquiète notamment de savoir si ces travaux pénaliseraient l'entrée en matière sur l'achat éventuel du presbytère. Il souhaite une vue d'ensemble afin de déterminer si l'opération surélévation est autoporteuse ou si elle plombe les finances de la Commune.

**M. Beuchat** précise qu'effectivement la rehausse du bâtiment n'a de sens que si elle est autofinancée et participe en sus aux frais de la rénovation des appartements. Il indique en outre que la commission des bâtiments et travaux devra se positionner sur l'une des trois variantes.

#### **n) Aménagement du cœur du village**

**M. Beuchat** et la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie doivent organiser une séance durant laquelle MM. Weil et Chabot, d'Urbaplan, leur présenteront l'avancement de l'étude sur le réaménagement du centre du village (fin février).

## **7. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

### **a) Proposition relative à la constitution d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle N° 3613**

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

**Mme Calame** insiste sur le fait que la servitude existante sur les parcelles n° 1283, 1284 et 466 ainsi que celle prévue sur la parcelle n° 3613 (adjacente) sont des servitudes de passage public à PIED.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

**b) Proposition relative à l'acquisition d'un tracteur John Deere 3720 HST 4x4**

**Mme la Présidente** donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 11 oui et 1 abstention.

**M. Gunter** mentionne que le tracteur actuel a pratiquement vingt ans et se trouve dans un bon état pour son âge mais montre toutefois quelques signes de vieillesse. L'usage général dans les communes est de renouveler ce type d'engin tous les dix ans. Sa mise en service datant de 1995, il confirme la position de l'Exécutif, compte tenu des coûts risquant de survenir pour son entretien. Le nouveau tracteur choisi est un peu plus puissant que l'actuel. Il s'agit de matériel professionnel et d'excellente qualité d'où son prix. Il indique en outre que plusieurs véhicules approchent des 20 ans et seront donc à changer ces prochaines années (notamment le camion).

**Mme Calame** objecte que le prix lui semble exorbitant et pencherait peut-être pour l'achat d'une occasion à une autre commune (compte tenu du changement traditionnel tous les 10 ans).

**M. Bruhin** suggère d'avoir un comparatif, en particulier le prix de l'actuel tracteur acheté en 1995 ou éventuellement solliciter une autre marque.

**M. Bono** serait intéressé d'obtenir le cahier des charges de ce tracteur afin d'être plus à même de juger l'investissement.

**M. Bouvier** ajoute que l'offre comporte passablement d'options choisies pour faciliter le travail de MM. Egenter et F. Gunter.

**M. Gunter** précise que le choix de la marque est lié à la possibilité de réutiliser certains accessoires du tracteur actuel.

**M. Meylan** indique tout de même qu'il s'agit d'un outil de travail utilisé quotidiennement par les employés communaux et que le prix, réparti sur 20 ans, est finalement pas trop élevé.

**M. Bouvier** lui répond qu'il est notamment utilisé lors de la tonte des différents espaces verts de la Commune, de la vidange de la benne à compost au cimetière, de l'enlèvement de la neige (notamment dans le préau de l'école), ainsi que tous les travaux d'arrosage et de remorquage. Il précise en outre que l'entretien d'un engin de 20 ans peut devenir très onéreux, ce pourquoi nous avons eu de la chance jusqu'à maintenant et peut-être ne faut-il pas tenter le diable.

**M. Meylan** signale que toute cette discussion s'articule autour de CHF 16.--/jour.

**M. Bruhin** insiste et évoque la possibilité que le changement du camion pourrait être prioritaire à celui du tracteur.

**M. Gunter** propose que l'on reporte cette délibération au prochain conseil municipal afin d'avoir plus d'éléments à transmettre.

Le projet de délibération n'est donc pas voté.

**8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS****a) Chemin des Raclerets**

**M. Hugon** demande s'il y a du nouveau sur le dossier du réaménagement de la zone 20 au chemin des Raclerets.

**M. Beuchat** communique qu'une délibération pour le crédit d'étude est prévue pour le prochain Conseil municipal.

**b) Route de Bellegarde**

**M. Bruhin** annonce que des travaux de reprofilage sont prévus en 2014 sur la route de Bellegarde à l'intérieur du village. Il va transmettre à **M. Beuchat** le mail qu'il a reçu car la commune n'a pas été avertie.

**c) Impôts**

**Mme Stroudinsky** signale l'article paru dans le Bilan mentionnant la disparité des impôts par canton et par commune. Sans surprise, Chancy et Avully sont les communes les plus chères du canton.

**d) Chancy-Net Café**

**M. Bono** indique que le Chancy-Net Café rempile pour une nouvelle saison dont la première session aura lieu en février. En outre, il a été approché par la bibliothèque pour l'achat d'un portable afin qu'elle puisse travailler sur un outil plus récent que leur ancien système.

**e) Saleuse**

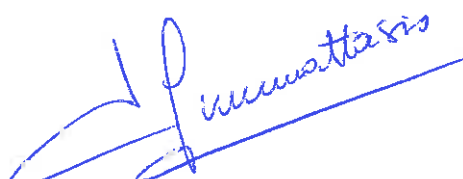
**M. Gunter** annonce que la saleuse, qui est un engin certes moins sollicité que le tracteur, se trouve toutefois dans un état de vétusté avancé (en service depuis 1986). Une proposition a été faite à la Commune d'acquérir un modèle d'occasion (de 1999) pour la somme de CHF 12'000.-- (au lieu de CHF 140'000.-- à l'état neuf). **M. F. Gunter** l'a testé et a confirmé qu'il a été parfaitement entretenu. Ce véhicule répondrait parfaitement à nos besoins. Il faut savoir que malgré les panneaux « salage réduit », un minimum de salage est obligatoire. En outre, depuis quelques années, l'Etat défraie contractuellement la Commune pour le déneigement des trottoirs sur le domaine public cantonal (utilisation des engins et main d'œuvre).

**M. Gunter** demande l'accord de principe du Conseil municipal, car cet achat n'a pas été budgété (compte de fonctionnement 2014).

**Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

Le Conseil municipal donne son accord de principe à l'unanimité, soit par 12 oui.

**Mme la Présidente** lève la séance à 22h10.



La Présidente du Conseil municipal  
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal  
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz